

GROUPE D'ETUDE DE L'APPRECIATION
DES BOURSES D'ETUDES

Genève, 6-11 juillet 1959

WHO/Educ/St.Gr./WP.1
20 février 1959

ORIGINAL ; ANGLAIS



NOTE INTRODUCTIVE

I

A la fin de 1958, l'OMS avait accordé 9157 bourses à des ressortissants de 155 pays et territoires pour étudier dans 122 autres pays et territoires. Beaucoup d'efforts et beaucoup d'argent ont été consacrés au programme de bourses d'études, dont l'objectif essentiel est de permettre à des travailleurs sanitaires spécialement choisis d'acquérir à l'étranger une formation avancée qu'ils ne peuvent obtenir dans leur propre pays et qui leur est nécessaire pour exercer une activité déterminée en rentrant chez eux. Un effort est demandé aux pays intéressés ; ils ont à choisir les candidats et doivent se priver de leurs services durant leur absence ; un effort s'impose à l'OMS, qui doit organiser le plan d'étude et le placement de chaque boursier et s'occuper de la gestion de chaque bourse ; enfin, l'effort principal est fourni par les pays et les institutions qui accueillent les boursiers ; sans leur bonne volonté et leur collaboration, l'exécution de ce vaste programme de diffusion et d'échanges de connaissances scientifiques et de techniques serait impossible.

Il est donc naturel que, dès l'origine, on ait tenté d'établir des méthodes pour déterminer la valeur du programme de bourses d'études et d'en améliorer l'efficacité. Les organes législatifs de l'OMS - Assemblée et Conseil exécutif - ont été tenus au courant de l'évolution de la situation et des résultats obtenus. Le rapport le plus récent et le plus complet est celui qui a été présenté à la Onzième Assemblée mondiale de la Santé.^{1,2}

¹ Examen et Appréciation des bourses d'études de l'OMS, 1947-1957. Rapport du Directeur général à la Onzième Assemblée mondiale de la Santé, Minneapolis, 28 mai-13 juin 1958, Actes off. Org. mond. Santé, 87, 434-449

² Le Programme de Bourses d'études de l'OMS, Chron. Org. mond. Santé, 12, 294-297

L'organisation du programme de bourses d'études et les procédures d'exécution se sont inspirées de l'expérience accumulée et d'une analyse des résultats, compte tenu notamment des observations faites par les boursiers eux-mêmes dans leurs rapports finals "particulièrement quand des difficultés ont surgi". Les règles et les pratiques en marge sont résumées dans la brochure d'information consacrée aux bourses d'études,¹ dont plusieurs éditions ont paru.

La question de savoir si la formation obtenue à l'étranger répond aux besoins des boursiers n'a pas été perdue de vue elle non plus. C'est ainsi qu'un comité d'experts a procédé à un travail constructif fondé sur l'examen des principaux cours post-universitaires, envisagés du point de vue des besoins de l'OMS.² Ainsi encore, il a été décidé de charger un fonctionnaire spécialement qualifié d'apprécier la valeur des cours organisés par l'OMS ou bénéficiant de son assistance; un tiers, en effet, des bourses d'études attribuées par l'OMS se rapportent à de tels cours. En fait, l'attribution de bourses d'études est l'un des éléments du programme éducatif de l'OMS^{3,4} et intervient dans la plupart de ses multiples activités.⁵

II.

L'attribution d'une bourse d'études a pour but principal de former une personne en vue d'une affectation précise lors de son retour dans sa patrie. Le gouvernement qui transmet la demande de bourse signe la déclaration suivante :

¹ Les Bourses d'études de l'OMS. Brochure d'information. Cinquième édition, Genève, 1958.

² Comité d'experts de la Formation professionnelle et technique du personnel médical et auxiliaire. Sixième rapport : L'Etudiant étranger et les cours post-universitaires de santé publique. Org. mond. Santé, Sér. Rapp. techn., 159 (édition française sous presse).

³ M. G. Candau (1958) The manpower problem in health work - ten years of WHO Training Activities. American Journal of Public Health, 48, 555-560.

⁴ D. A. Messinezy (1957) Fellowships, a part of the education and training programme of WHO. J. Amer. Med. Wom. Ass., Juillet.

⁵ Les Dix premières années de l'Organisation mondiale de la Santé, Genève, 1958, 538 pages.

"Les études qui doivent faire l'objet de la bourse demandée sont nécessaires pour le renforcement des services sanitaires du pays et, en cas d'obtention de la bourse, la collaboration du candidat sera pleinement utilisée dans le domaine pour lequel la bourse lui aura été accordée".

C'est l'objectif en question qui détermine le sujet des études. Ce sujet dépend évidemment des besoins du pays intéressé et des plans qu'il a élaborés pour y faire face. Les plans d'étude et le budget sont établis de concert avec les gouvernements plus d'une année entière avant l'application effective, comme c'est d'ailleurs le cas pour toutes les formes d'assistance accordées par l'OMS.

Cet objectif des bourses d'études détermine également la méthode qui préside au choix des candidats. Bien que l'acceptation finale des candidats appartienne à l'OMS, c'est au gouvernement qu'incombe la responsabilité de les sélectionner et c'est lui qui demande l'attribution des bourses au nom des personnes "qui exercent ou seront appelées à exercer une activité médicale ou paramédicale dans les services de santé de leur pays (administration sanitaire nationale, service sanitaire d'une autre administration de l'Etat, administration locale, établissements de recherche et d'enseignement)". Les inconvénients inhérents à cette méthode de sélection doivent être mis en regard de la valeur restreinte qu'aurait l'attribution d'une bourse à un candidat pour lequel aucun engagement ne serait pris quant à son affectation future à l'un des services susmentionnés qui, tous, sont indispensables à l'oeuvre de santé dans le pays considéré.

C'est par référence à ce même objectif que l'évaluation des bourses d'études est faite. Chaque boursier est suivi dans sa carrière afin de s'assurer que le but visé a bien été atteint. Tous les boursiers reçoivent un premier questionnaire complémentaire six mois après leur retour dans leur patrie, puis un second au bout de deux ans. Le premier rapport complémentaire que fournit ainsi le boursier comprend des renseignements sur l'affectation qui lui a été donnée; le second comprend en outre des indications concrètes sur l'apport du boursier à son pays, depuis son retour. Ce dernier rapport est accompagné des observations de l'autorité publique qui a demandé la bourse. Les rapports

complémentaires et les dossiers des boursiers sont ensuite analysés et une note d'évaluation est établie pour chaque boursier. La récapitulation de ces notes d'évaluation donne des indications sur la valeur du programme de bourses dans son ensemble.

Cette méthode relativement simple d'évaluation n'est pas sans inconvénients ni lacunes. L'automatisme de la procédure peut être en partie responsable du fait qu'un certain nombre d'anciens boursiers n'envoient pas de rapports. Comme le nombre des réponses reçues ne correspond donc pas à celui des questionnaires envoyés, il est nécessaire de contrôler, par d'autres moyens, si les indications recueillies sont véritablement représentatives. Ici encore, la classification employée pour éviter des interprétations subjectives est parfois trop arbitraire; c'est ainsi qu'un ancien boursier qui a reçu des fonctions plus larges que le domaine des études faites par lui à l'étranger est classé parmi les boursiers mal utilisés. De plus, les rapports complémentaires, aussi objectifs et concrets qu'ils puissent être - et ce n'est pas toujours le cas - ne permettent de juger que de la nature de l'apport des anciens boursiers à leur pays (par exemple, de savoir s'ils ont introduit de nouvelles méthodes ou de nouvelles techniques, formé d'autres personnes, entrepris des recherches, etc.) mais non de la valeur, de l'importance ou de l'efficacité de cette activité. Cette dernière difficulté fait perdre de son intérêt au système de notation par points que nous avons mis à l'essai.

Tels sont quelques-uns des inconvénients de la méthode d'évaluation utilisée. On peut y remédier sur certains points, mais d'autres paraissent actuellement impossibles à éviter. Quoi qu'il en soit, les inconvénients de la méthode doivent être mis en balance avec les avantages de simplicité et d'économie qu'elle présente et avec la possibilité qu'elle offre à ceux qui, à l'OMS et dans les administrations nationales, administrent le programme de bourses d'études, d'y apporter constamment des améliorations.

III

La Onzième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé la réunion d'un Groupe d'étude de l'Appréciation des Bourses d'études "qui fera le point de l'expérience acquise par l'OMS dans l'appréciation des résultats donnés par les bourses d'études, question dont l'OMS se préoccupe depuis 1948. Le programme de bourses d'études qui sera soumis à la Onzième Assemblée mondiale de la Santé provoquera sans doute des observations, tant de la part des pays d'origine des boursiers que de la part de ceux qui les accueillent. Ce sont ces observations qui, jointes à celles que formuleront certains organismes des Nations Unies et d'autres institutions, constitueront la base des délibérations du Groupe d'étude."¹

Le rapport intitulé "Examen et Appréciation des Bourses d'Etudes de l'OMS, 1947-1957"² avait également pour objet de fournir au Groupe d'étude les informations de base nécessaires, y compris quelques indications sur l'activité d'autres institutions.

Les discussions qui ont eu lieu à la Onzième Assemblée mondiale de la Santé n'ont abouti à aucune proposition tendant à modifier le système suivi pour l'évaluation des bourses d'études. L'Assemblée a conclu ses débats par l'adoption de la résolution suivante (WHA11.37)³ :

"La Onzième Assemblée mondiale de la Santé.

1. PREND NOTE du rapport sur l'examen et l'appréciation des bourses d'études accordées pendant la période 1947-1957;
2. EXPRIME sa satisfaction des efforts entrepris pour soumettre les bourses d'études à un examen constant et pour instituer des méthodes simples d'appréciation, en vue d'améliorer encore le programme;
3. APPELLE L'ATTENTION de tous les Etats Membres sur la nécessité d'améliorer encore la planification des demandes de bourses et la sélection des candidats, ainsi que d'assurer une utilisation encore plus appropriée et plus complète des services des boursiers à leur retour;

¹ Actes off. Org. mond. Santé, 81, 50

² Loc. cit.

³ Actes off. Org. mond. Santé, 87, 33

4. PRIE le Directeur général de communiquer aux Etats Membres intéressés les résultats de l'appréciation dont chaque boursier fait l'objet; et.
5. REMERCIE tous les pays qui ont bien voulu accepter des boursiers de l'OMS et tous les fonctionnaires de la santé publique, les professeurs et les chercheurs qui, dans le monde entier, consacrent une partie de leur temps à l'instruction des boursiers de l'OMS, et sans le concours desquels ce vaste programme international de formation professionnelle et d'échanges d'informations scientifiques ne serait pas réalisable."

IV

L'exposé qui précède définit dans ses grandes lignes le thème des débats du Groupe d'étude de l'Appréciation des Bourses d'études. Le cadre de la discussion se trouve délimité par référence à l'objectif en vue duquel toutes les réunions de ce genre sont convoquées par l'OMS.

Ces réunions ne sont pas appelées à discuter du programme et des méthodes de travail de l'Organisation, question qui est du ressort de ses organes législatifs. Des experts, venus de diverses parties du monde, sont rassemblés pour confronter leurs connaissances et leurs expériences, examiner le dernier état des questions et rédiger leurs conclusions, compte tenu des lacunes actuelles de l'information et des problèmes pratiques d'application. Les rapports établis par les groupes d'étude au terme de leurs délibérations sont utiles à des administrations, à des institutions et à des personnalités du monde entier; ils guident l'OMS dans son travail et lui facilitent l'élaboration de son programme.

On envisage d'inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour du Groupe d'étude :

1. Echange d'informations sur certains systèmes appliqués par d'autres organismes que l'OMS pour évaluer les résultats des bourses d'études (quelle que soit la terminologie utilisée pour désigner ces allocations). Il s'agira principalement de bourses accordées pour le niveau post-universitaire, mais aussi, s'il y a lieu, pour le niveau universitaire.

2. Quels sont les objectifs des systèmes d'appréciation des bourses d'études (que cherche-t-on exactement à apprécier) ?
3. Quels sont les critères d'appréciation utilisés pour s'assurer que les objectifs ont été atteints ? Dans quelle mesure ces critères échappent-ils à toute interprétation subjective individuelle ?
4. Quelles sont les méthodes employées - rapports de boursiers, rapports de ceux qui utilisent les services des boursiers et rapports émanant d'autres personnes, interrogatoire des boursiers ?
5. Quels sont les éléments du système d'évaluation qui mériteraient d'être étudiés plus complètement et comment organiser cette étude ?

ANNEKE 1

Bibliographie complémentaire¹

1. Balfour, M. C. (1952) Administrative problems in connection with aid to under-developed areas. 1951 Annual Conference of the Milbank Memorial Fund, 159
2. Bowen, L. G. (1953) Subsequent careers of applicants for post-doctoral medical research fellowships. J. Amer. med. Ass. 152, 693
3. Nations Unies - Appréciation des services fournis en exécution du programme de fonctions consultatives en matière de service social de 1947 à 1951. Publication E/CN.5/266 Rev.1, New York, 1953
4. Brown, F. J. & Sellin, T. (1955) Editors, Higher education under stress. The American Academy of Political and Social Science, The Annals, 301, September. Philadelphia
5. Wilson, E. C. (1955) Evaluating the exchange experience. Institute of International Education, News Bulletin, 12, October
6. American Medical Association (1957) A guide regarding objectives and basic principles of post-graduate medical education programs. Council on Medical Education and Hospitals, Chicago, June
7. Brown, E. R. & Forsman, V. W. (1958) Student selection, a study of criteria for selection of students for graduate education in hospital administration. The University of Chicago
8. Brugnetti, I. & Derryberry, M. (1958) History of a health fellowship program. Publ. Hlth Rep. (Wash.), October
9. Fellows (1958) From where? To where? Science, 128
10. Cain, A. S. Jr., National Academy of Sciences - National Research Council (1958) Preliminary report on the study of post-doctoral fellowships. J. Amer. med. Ass. 168, 1478

¹ Les présentes indications bibliographiques se rapportent directement ou indirectement à la question examinée et complètent les références données dans la présente note introductive et dans le rapport intitulé "Examen et appréciation des bourses d'études de l'OMS, 1947-1957".